

TOMBOLA DU TELETHON

REGLEMENT

L'association des Carapates de Bormes les mimosas organise une Tombola dans le cadre de l'organisation du Téléthon 2016 sur la Commune de Bormes les mimosas ;

1) cette tombola est organisée en accord avec la mairie de Bormes les mimosas

2) l'Association des Carapates mettra en jeu une Playstation IV , ce jeu sera acheté par l'association à Micromania à Hyères dans la galerie du Centre Azur.

la valeur de la Playstation est de 349.99€ ,

3) une copie du ticket de caisse sera remis au gagnant avec le lot par faire valoir de garantie. Le Gagnant aura jusqu'au 07 Décembre pour mettre le lot à son nom pour la garantie.

4) un ensemble de 15 carnets de 20 tickets ont été commandé chez Visuellement votre à Bormes , la facture de 68.11€ correspondant a cette commande sera réglé par l'association des Carapates. Les affiches émises pour cette manifestation ont été offertes par Visuellement Votre.

5) Chaque personne achetant un ticket devra noter sur la souche du ticket correspondant à son souhait ,son Nom , son prénom et son numéro de téléphone.

La valeur d' un ticket est de 5.00€.

6) les Billets seront en vente du Mercredi 16 Novembre au matin au Samedi 03 Décembre 17h30 .

7) le tirage au sort du gagnant aura lieu le Samedi 03 Décembre à 17h30 sur le village Téléthon à Bormes les Mimosas en présence du public ,d'une personne représentant la mairie de Bormes et un membre de l'association des Carapates.

8) Le gagnant s'il n'est pas sur le village du Téléthon sera contacter par téléphone et aura jusqu'au Samedi 10 Décembre pour récupérer son lot .

Si le Gagnant ne venait pas récupérer son Lot , un deuxième tirage au sort serait fait le samedi suivant et la même procédure s'en suivrait.

9) La somme dépensée par l'Association des Carapates est égale à:

$349.99€ + 68.11€ = 418.10 €$

L'ensemble des tickets émis soit 15 carnets de 20 tickets à 5.00€ représente une valeur de : 1500.00€

10) Le 3 décembre à 17h30, date de fin de la Tombola, l'ensemble des tickets non vendus seront comptés . L'intégralité de la somme perçue après déduction des Frais engagés par l'association sera remise à la ville de Bormes au profit du Téléthon.